

Conseil Municipal du 02 Mai 2017

Le deux mai deux mil dix sept à vingt heures trente le Conseil Municipal de Saint Clément des Levées s'est réuni en sa salle du Conseil en session ordinaire du mois de Mai sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Maire

Etaient présents : NIVELLE Laurent, Maire, DEROUET Stéphane, FOUQUET Martine, Adjoint, CHUDEAU Anthony, CHIGNARD-HUGUET Anne-Maud, Conseillers délégués, NIVELLE Jean-Noël, VANNIER Fabrice, MASSE Kévin, ROULLEAU Nadège, SMITH Brigitte, SAULEAU Cécile, ECHARDOUR Sylvaine.

Etaient absents excusés : LAVA Philippe donne pouvoir à CHIGNARD-HUGUET Anne-Maud, BRIÈRE Marie-José

Secrétaire de séance : ROULLEAU Nadège

APPROBATION A L'UNANIMITÉ DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2017

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Pas de Droit de Prémption Urbain

LA POSTE : DISTRIBUTION DU COURRIER SUR LA LEVÉE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités de distribution du courrier dans la commune suite à une réclamation d'une administrée. La dangerosité de la distribution sur certaines zones oblige la poste à adapter ses pratiques. Un regroupement de boîtes aux lettres sur la levée a été envisagé à la fin des travaux d'aménagement de la levée.

Certains membres du Conseil Municipal vont se réunir afin de déterminer point par point le positionnement des boîtes aux lettres groupées sur certains sites. Cette rencontre est prévue le samedi 10 juin 2017 à 8 h 30 à la Mairie. Une permanence sera ensuite fixée avec les administrés concernés pour échanger sur les modifications.

TRAVAUX DE VOIRIE – FONDS DE CONCOURS

1 000 000 € c'est l'enveloppe qui a été prévue en 2017 pour les fonds de concours aux communes de la communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Le conseil municipal valide le montant des travaux de voirie et la demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire à hauteur de 30 % du montant Hors Taxe pour un montant maximum de 50 000 € par commune.

Durant la réunion la situation de la cale du port poisson a été évoquée. De nombreux utilisateurs ont fait part de difficultés lors de la mise à l'eau et surtout en sortie d'eau pour remonter la pente : les véhicules patinent. En effet la partie basse de la cale est en terre et en cailloux pas en pavés. L'idée serait de créer deux bandes de roulement striées. Un courrier sera envoyé à Monsieur HUCHÉDÉ de l'Agence Technique Départementale de BAUGÉ EN ANJOU qui prendra la décision et donnera l'accord.

DEVIS DIVERS

Le conseil Municipal a validé le devis de l'entreprise SHTP des ROSIERS SUR LOIRE pour le rebouchage des trous des chemins (chemin de l'Authion et chemin jaune).

QUESTIONS DIVERSES

- Modification des statuts du SIEMML visant à élargir l'offre de compétences et de services du Syndicat

Dossier présenté par Monsieur DEROUET Stéphane

Considérant le souhait du SIEMML de développer de nouvelles activités dans le cadre de la stratégie de diversification : établissement et mise à jour du Plan corps de rue simplifié (PCRS), création et exploitation de stations de gaz naturel véhicules (GNV), une modification des statuts du Syndicat s'avère nécessaire, afin d'asseoir sa légitimité d'action au regard notamment, du principe de spécialité.

Le conseil municipal, après délibération, approuve la modification des statuts du SIEMML conformément à sa délibération n° 59-2016 du 25 octobre 2016.

- Ecole de musique

L'école de musique demande une subvention de 325 € par élève. Il y a un élève de la commune de ST CLEMENT DES LEVEES. Le conseil municipal décide de verser une subvention de 325 € pour l'année 2017.

- Elections : Rappel des permanences pour le 2^{ème} tour de l'élection présidentielle le 07 mai 2017 ainsi que les permanences pour les élections législatives les 11 et 18 juin 2017.
- Cérémonie du 08 mai : Rassemblement à la stèle à 10 h 45, dépôt de gerbe. Rassemblement à 11 h 00 Place michel Pruvost, défilé au monument aux morts, allocutions, dépôt de gerbe.
- Commission bulletin municipal le mardi 9 mai 2017
- Assemblée Générale de Boule d'Anjou le 20 mai 2017

Fin à de la séance à 22 h 30

Le Maire,

Laurent NIVELLE